

INFORUM

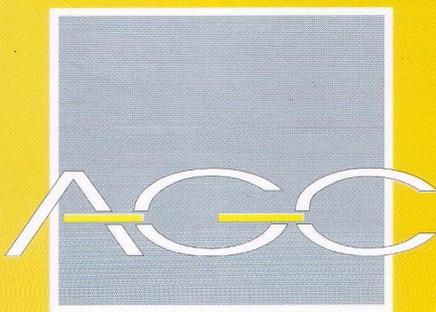
Bulletin d'Information de l'Association Générale des Cadres asbl affiliée à la C.G.F.P.

Mars 2010 - N° 46

Chambre des Fonctionnaires
et Employés publics

Elections du 20 au 30 mars 2010

Votez la liste AGC / CGFP



**Kee Sozialofbau
am öffentlechen Déngscht!**

Editorial

Elections

Après l'échéance électorale du mois de juin 2009 le bureau exécutif de l'AGC a aussitôt remis une lettre contenant ses revendications de carrière au Formateur, respectivement aux deux partis coalitionnaires. Un fait marquant de la composition du nouveau gouvernement est le remplacement de l'ancien ministre de la fonction publique par un ministre et une ministre déléguée. C'est sans doute l'importance de la fonction publique qui est à l'origine de ce choix.

En raison de la nouvelle situation et du report des problèmes non résolus de l'ancien gouvernement comme p. ex. la formation initiale des postulants à la carrière du rédacteur, le bureau exécutif de l'AGC a demandé une entrevue avec les ministres du ressort. En réponse à cette demande un haut fonctionnaire du MFPRA nous a invité à un échange de vues avec la commission des traitements. Cette entrevue a eu lieu le 26 janvier dernier, pratiquement jour pour jour un an après un exercice identique en 2009. Nous regrettons qu'une entrevue avec les décideurs politiques ne nous ait pas été accordée. Nous regrettons également qu'il n'ait pas été possible d'obtenir des informations sur le volet concernant la carrière du rédacteur dans la volumineuse étude sur les traitements, terminée avant les élections de juin 2009, mais tenue secrète ...

La boîte de pandore sera ouverte après les élections pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics. À ce moment la fonction publique luxembourgeoise, après des mois de prémonition, se retrouvera bouche bée devant un paquet de mesures ficelé à la hâte par le gouvernement. L'heure

sera au démantèlement du statut public, la diminution des traitements de début, l'abolition des automatismes statutaires, le réexamen des conditions d'avancements et bien sûr, Bologne oblige, l'introduction d'une carrière « Bachelor » placée devant le nez des rédacteurs. Tous ceux qui ont des doutes n'ont qu'à relire le programme gouvernemental 2009-2014, pages 97 à 99. Face à ces mesures lourdes de conséquences pour la plupart des fonctionnaires les quelques mesures positives serviront à semer la zizanie au niveau de la CGFP, regroupant les associations des différentes carrières.

La régression sociale a été propagée par les milieux patronaux et émaillée des avis fallacieux émis à l'égard du projet de budget 2010 par leurs chambres professionnelles qui se sont acharnés contre la fonction publique en clamant haut et fort le démantèlement du statut public et l'abolition des acquis.

Si la tripartite du mois de mars 2010 se déroule dans ce climat empoisonné, l'échec est préprogrammé. Le résultat peu édifiant de la tripartite de 2006 est encore dans toutes les mémoires. Depuis lors des milliers de parents se demandent chaque mois si le gouvernement n'avait vraiment pas d'autres priorités que de désindexer les allocations familiales. Mais les élections de juin 2009 ont cimenté cette situation.

La grande manifestation du 16 mai 2009, organisée par sept syndicats pour mettre en garde contre le démantèlement social a montré le chemin de la contestation ...

Et l'AGC dans cet imbroglio en perspective ?

Le litige collectif non généralisé exercé en 2008 entre l'AGC et l'ancien gouvernement restera dans nos mémoires en raison de la fin brutale de l'équilibre de rémunération de 1986 des carrières moyennes de l'Etat. Par la loi sur l'enseignement fondamental et le reclassement barémique de la carrière des instituteurs en janvier 2009, donc en pleine crise économique et financière, la rémunération pivot des diplômés « bachelor » a été fixé au niveau E5. Coût budgétaire annuel: 35 millions d'Euros! C'est la preuve irréfutable que des réponses positives à des revendications syndicales ne sont pas impossibles en période de crise.

Quoi qu'il en soit il importe de lancer un ultime rappel des revendications de l'AGC:

- La revendication du diplôme « bachelor » comme formation initiale pour accéder à la carrière du rédacteur
- Le refus d'une nouvelle carrière « bachelor » intermédiaire intercalée entre la carrière du rédacteur et l'actuelle carrière supérieure
- Le reclassement barémique de notre carrière allant des grades 9 à 14, assorti d'autres améliorations rémunératoires repris dans le mémoire de 2008

Une fois de plus nous mettons en garde contre la relégation au troisième rang hiérarchique de la carrière du rédacteur. Toujours est-il que l'intercalation d'une nouvelle carrière entre deux carrières existantes est une opération conflictuelle, car ni la carrière au-dessus, ni celle en dessous, ne sont prêtes à céder des attributions et par conséquent des postes à responsabilité à la nouvelle carrière.

L'année 2010 sera-t-elle l'année d'un nouveau litige entre l'AGC et le gouvernement ? L'avenir nous le dira.

Du 20 au 30 mars 2010 les élections pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics auront lieu. C'est une belle occasion pour manifester l'union et la solidarité au sein de la fonction publique. Par ce vote les agents de l'Etat sont appelés à désigner les mandataires des différentes carrières qui siégeront à la chambre professionnelle.

Pour les électeurs de la carrière du rédacteur il s'agit donc de voter les candidats de la liste AGC/CGFP. Mais au niveau national l'importance de ces élections est soulignée par le fait que ce vote détermine la représentativité de la CGFP.

C'est l'occasion quinquennale pour soutenir à la fois la représentation professionnelle de l'AGC et la force syndicale de la CGFP.

La CGFP, forte d'une expérience centenaire, a démontré qu'elle est le garant des acquis, du progrès et de la justice sociale dans la fonction publique. Faites donc usage de la totalité de vos suffrages et votez. Aux jeunes collègues et collaborateurs je me dois de lancer un vibrant appel au vote, car ce sont eux qui subiront en premiers les conséquences désavantageuses sur l'évolution de leur carrière. Jamais auparavant un programme gouvernemental n'a esquissé de façon aussi précise le démantèlement social, à savoir la réduction des traitements de début et l'aggravation des conditions d'avancement.

Jeunes, actifs ou retraités: Restons unis et solidaires à l'égard des détracteurs de la fonction publique.

Votez la liste AGC/CGFP

Fernand Muller, président

Liste des candidats AGC/CGFP

aux élections de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

<p>DENNEWALD Georges Banque et caisse d'épargne de l'Etat Membre du comité de l'Association générale des cadres AGC/CGFP Membre du comité exécutif de la CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>KREMER Romain Administration gouvernementale Vice-Président de l'Association générale des cadres AGC/CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>MULLER Fernand Administration des contributions directes Président de l'Association générale des cadres AGC/CGFP Membre du Comité fédéral de la CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>REINERT Marc Administration des douanes et accises Secrétaire adjoint de l'Association générale des cadres AGC/CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>RIES Thierry Administration du contrôle médical de la sécurité sociale Secrétaire général de l'Association générale des cadres AGC/CGFP Membre du comité fédéral de la CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>SPARTZ Jean-Marie Centre national de l'audiovisuel Président de l'Association générale des ingénieurs-techniciens de l'Etat AGITE/CGFP Membre du comité fédéral de la CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>STEPHANY Claude Administration des contributions directes Trésorier de l'Association générale des cadres AGC/CGFP</p>		
<p>WEBER Elisabeth Administration des contributions directes Membre du comité de l'Association générale des cadres AGC/CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics Vice-présidente du Comité du Travail Féminin</p>		
<p>WILMES Blanche Administration de l'enregistrement et des domaines Vice-Présidente de l'Association générale des cadres AGC/CGFP Membre du comité exécutif de la CGFP</p>		
<p>WOLFF Romain Administration de l'enregistrement et des domaines Secrétaire général de la CGFP Membre du comité de l'Association générale des cadres AGC/CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		

Les candidats AGC/CGFP



DENNEWALD Georges



KREMER Romain



MULLER Fernand



REINERT Marc



RIES Thierry



SPARTZ Jean-Marie



STEPHANY Claude



WEBER Elisabeth



WILMES Blanche



WOLFF Romain

Votez

votre partenaire
sérieux et efficace



**Liste
AGC/CGFP**

pour préparer l'avenir
et défendre l'acquis

Programme d'action 2010

Sur la base de la situation économique actuelle le comité de l'AGC a actualisé son programme d'action en refixant les priorités par la prise en compte des nécessités d'efficience de l'administration publique d'une part et des intérêts professionnels des membres de l'AGC d'autre part. Le nouveau programme d'action servira de guide pendant les prochaines années. Il pourra être soumis au Gouvernement et aux partis politiques, chaque fois que tel sera jugé nécessaire par le comité de l'AGC.

La formation

Depuis des décennies, les rédacteurs revendiquent, sans succès, un relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière. Il est cependant un fait que la performance professionnelle des agents de la carrière moyenne du rédacteur repose, dans un monde de plus en plus complexe et en permanente mutation, sur trois piliers au moins, à savoir:

- une solide formation initiale avant le recrutement
- une formation poussée au sein de l'INAP et des administrations
- une formation ciblée et continue au cours de la carrière.

Si les Gouvernements successifs ont réformé, à plusieurs reprises, les deuxième et troisième volets de la formation, aucun n'a cependant voulu entamer une réforme plus fondamentale en allongeant la formation initiale. Et s'il est indéniable que l'INAP a fait ses preuves en matière de formation continue, il n'en est pas moins vrai qu'il n'a à aucun moment, su allonger de façon adéquate, la formation initiale requise pour l'accès à la carrière du rédacteur.

Etant donné qu'il y a ces dernières années une pléthore de candidats pour les emplois du secteur public, les traditionnels problèmes de recrutement n'existent plus guère et il est opportun de profiter de cette situation et de doter enfin la carrière moyenne du rédacteur d'une meilleure formation initiale.

Voilà pourquoi l'AGC plaide en faveur d'une formation universitaire sanctionnée par un diplôme « bachelor ».

C'est dans cet ordre d'idées que l'AGC estime devoir être impliquée dans les travaux préparatoires, ainsi que dans les décisions en relation avec la mise en œuvre du processus de Bologne au niveau des carrières de l'Etat.

La politique salariale

L'AGC réaffirme son profond attachement à la politique conventionnelle dans la Fonction Publique.

La libre négociation des traitements des fonctionnaires dans le cadre d'un accord salarial entre le Gouvernement, représentant de l'Etat-Patron, et la CGFP, le seul syndicat représentatif, ainsi que la recherche de compromis acceptables entre partenaires sérieux et responsables sont des éléments-clés de la démocratie et garants de la paix sociale.

Pour l'AGC le rétablissement intégral du mécanisme de l'indexation des traitements en fonction de l'évolution des prix constitue une priorité.

Dans le cadre de la révision générale des traitements revendiquée par la C.G.F.P. et figurant au programme gouvernemental, l'AGC insiste pour que l'équilibre entre carrières soit rétabli par

l'adaptation du niveau de formation des rédacteurs, allant de pair avec une restructuration de leur carrière.

Cette restructuration doit s'appliquer à tous les fonctionnaires de la carrière, étant donné que la formation de base, bien qu'un élément non négligeable pour la détermination du traitement, n'a jamais été le critère crucial retenu pour la classification barémique des fonctions.

En effet, il est indéniable que tous les autres éléments pris en compte pour l'agencement des traitements, tels que l'expérience, les qualités intellectuelles et morales, et notamment la responsabilité de même que les sujétions particulières, justifient amplement une revalorisation de la carrière du rédacteur. A cela s'ajoutent encore les différentes formations pendant le stage ou encore celles préparant les agents à leur examen de promotion, sans parler de la formation continue prévue tout au long de la carrière.

L'AGC préconise par ailleurs la généralisation, au sein de la carrière du rédacteur, de différentes primes spécifiques, ainsi qu'une harmonisation des conditions d'accès à la carrière ouverte. Dans cette optique l'AGC propose de procéder à une révision des dispositions législatives et réglementaires y relatives.

Le statut général

L'AGC insiste sur l'importance capitale du statut général des fonctionnaires de l'Etat, son caractère unitaire et collectif et ses principes fondamentaux, garants de neutralité et d'indépendance vis-à-vis du pouvoir public et des usagers de services publics.

Dans cet ordre d'idées, l'AGC plaide en faveur de la sauvegarde du multilinguisme des agents publics.

L'AGC entend défendre le statut général contre toute atteinte générale ou partielle, en concertation avec la Confédération Générale de la Fonction Publique.

En cette période de crise économique et financière, elle met en garde contre toute atteinte de démantèlement de ce statut.

Les pensions

L'AGC s'oppose à toute atteinte supplémentaire au régime de pension transitoire actuellement en vigueur.

Elle plaide en outre en faveur d'un régime de pension complémentaire (2e pilier) pour les fonctionnaires du nouveau régime, engagés après 1999. Parallèlement des mesures doivent être envisagées afin que les fonctionnaires tombant sous le régime transitoire ne subissent pas de désavantages par rapport à leurs jeunes collègues.

Le rôle de l'Etat et de l'administration publique.

L'AGC souhaite que les réflexions sur le rôle de l'Etat en tant qu'administrateur de la "res publica" permettent de délimiter clairement le périmètre d'action de l'Etat. Il en découle nécessairement la redéfinition de la fonction publique authentique, une nouvelle approche conceptuelle du rôle des administrations d'une part et des services d'autre part, et de nouvelles possibilités d'organisation et de gestion des services prestés dans l'intérêt de la population.

La réforme administrative

L'AGC souhaite que la réforme administrative soit continuée, afin de rendre l'administration publique luxembourgeoise, l'une des plus performantes d'Europe, encore plus apte à assumer les défis actuels et futurs. Elle relève pourtant que le cadre, dans lequel les agents de l'Etat évoluent, laisse souvent à désirer, d'abord au niveau des infrastructures immobilières, des équipements en mobilier et en moyens bureautiques, ensuite en ce qui concerne l'organisation elle-même, qui nécessite maints ajustements: effectifs du personnel, gestion des emplois,

organisation interne des administrations, descriptions des emplois, des tâches et des procédures, contrôle interne, ainsi que la gestion du personnel et des objectifs.

L'AGC soutient tous les efforts du Gouvernement permettant d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des services publics et salue des projets tels que le SIGEP, le CAF, la signature électronique etc.

Toutefois l'AGC met en garde contre les conséquences néfastes que pourraient engendrer les entretiens professionnels vu le caractère subjectif inhérent à ces procédures aboutissant aux profils d'évaluation.

L'AGC craint également que la coordination et la supervision politique, financière et technique des projets de réforme n'échappent au contrôle des initiateurs. Le coût de la modernisation a d'ores et déjà pris des proportions inquiétantes, alors qu'une partie modeste des coûts investis dans des études externes permettrait de procéder à des recrutements de spécialistes de haut niveau.

Par ailleurs, il y a lieu de veiller à ce que les nouvelles techniques et procédures n'engendrent pas de la bureaucratie, ce mal auquel l'administration luxembourgeoise a longtemps su échapper, grâce notamment à sa proximité avec les citoyens.

Les cadres-fonctionnaires

L'AGC défend les intérêts des rédacteurs, leurs conditions de travail, leurs acquis, leur profession, la place et la dignité des cadres-fonctionnaires dans la hiérarchie administrative.

Elle s'oppose avec véhémence à la création d'une nouvelle carrière intermédiaire pour les futurs « bachelors », carrière intercalée entre la carrière du rédacteur et la carrière supérieure.

En effet, il est tout à fait inacceptable que la carrière du rédacteur soit reléguée au troisième rang dans la hiérarchie des carrières de l'Etat et que les rédacteurs actuellement en service perdent progressivement leurs attributions et postes à responsabilité.

L'AGC critique en outre le recrutement massif d'employés, moyennant contrats à durée indéterminée, notamment dans les départements ministériels, alors que ce personnel n'a pas été recruté à la suite d'un examen-concours et ne bénéficie d'aucune formation, ni à l'INAP, ni dans les administrations.

Avec l'aide de ses membres l'AGC continue d'aller de l'avant.

In memoriam: René Molling

Le comité de l'AGC a le triste devoir d'annoncer le décès de Monsieur René Molling, décédé le 21 mai 2009 à l'âge de 77 ans.

René Molling était membre fondateur tant de l'Association luxembourgeoise des cadres fonctionnaires en 1966, que de l'Association générale des cadres en 1975.



30^e anniversaire de l'AGC (8 juillet 2005)

La Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics

Missions :

Pour tout projet de loi et tout projet de règlement grand-ducal qui concernent principalement les fonctionnaires et employés publics, l'avis de la Chambre professionnelle doit être demandé.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics est notamment compétente:

- pour sauvegarder et défendre les intérêts matériels et moraux des fonctionnaires et employés publics, ainsi que pour veiller à l'observation de la législation et des règlements qui leur sont applicables;
- pour donner son avis, avant le vote définitif par la Chambre des députés, sur tous les projets de loi qui concernent principalement les fonctionnaires et employés publics;
- pour soumettre au Gouvernement toutes propositions concernant l'organisation des services publics, ainsi que l'amélioration des conditions et des méthodes de travail dans les services publics;
- pour prendre des mesures en vue de promouvoir la fonction et le perfectionnement professionnels des fonctionnaires et employés publics et pour créer les conditions morales propres à leur permettre d'accomplir au mieux leurs devoirs professionnels.

Composition :

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics se compose de 27 membres effectifs et d'autant de membres suppléants. Les membres sont désignés par voie d'élection (par correspondance) pour un terme de cinq ans.

Les membres de la Chambre sont répartis de la façon suivante:

Catégorie A: 3 mandats - fonctionnaires des carrières supérieures

Catégorie B: 5 mandats - *fonctionnaires des carrières moyennes*

Catégorie C: 9 mandats - fonctionnaires des carrières inférieures

Catégorie D: 2 mandats - enseignants de l'enseignement préscolaire et primaire

Catégorie E: 5 mandats - fonctionnaires communaux

Catégorie F: 1 mandat - ministres des cultes catholiques

Catégorie G: 2 mandats - employés de l'Etat

Elections pour la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics

Dans les prochains jours tous les membres de la carrière moyenne seront appelés à élire 5 représentants effectifs et 5 représentants suppléants auprès de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics.

Le vote se fera par correspondance et au scrutin de liste. Chaque électeur disposera de 10 suffrages et pourra attribuer 1 à 2 suffrages aux candidats de son choix jusqu'à concurrence des 10 suffrages dont il dispose. L'électeur qui remplit le cercle de la case placée en tête d'une liste ou qui y inscrit une croix (+ ou x) adhère à cette liste en totalité et attribue un suffrage à chacun des candidats de cette liste.

Quel est l'enjeu?

Le régime statutaire et les droits acquis de la fonction publique sont régulièrement mis en cause! En suivant avec attention les actions et les déclarations de la liste adverse, vous aurez vite compris la différence entre la CGFP... et l'autre qui ne souhaite que diviser l'unité et la solidarité des fonctionnaires publics pour en affaiblir l'action. Il s'agit donc de confirmer et de consolider la représentativité exclusive de la CGFP, seul garant des acquis, du progrès et de la justice sociale dans la fonction publique.

Comment voter ?

Vous disposez de **dix voix**:

- soit vous votez en **noircissant** le cercle en tête de la **liste AGC/CGFP** (ainsi vous attribuez automatiquement une voix à chaque candidat)
- soit vous attribuez un ou deux suffrages (dix au maximum) aux candidats de la **liste AGC/CGFP**.

Attention:

Comme les mandats sont attribués d'après le système proportionnel,

- ne vous abstenez pas de voter,
- épuisez intégralement tous les suffrages dont vous disposez et
- ne donnez aucun suffrage à la liste concurrente !

Den 3. Juni 2009, 4 Deeg virun de Walen, huet d'AGC folgende Mail matt Attachment u 586 Redaktere gemailt :

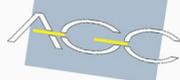
Subject : **WICHTEG**: e Message vun der AGC virun de Walen

Léif Redakteren,

Léif Kolleginnen a Kollegen,

Liest dëse Message (cf. Attachment) a schéckt e w.e.g. un all d'Redakteren déi dir kennt, a besonnesch un déi jonk Beamten, well et geet ëm hir Carrière an hir Zukunft!

De Bureau exécutif vun der AGC



Association Générale des Cadres a.s.b.l.

B.P. 665 L-2016 Luxembourg www.agc.lu mail@agc.lu
affiliée à la CGFP

Léif Redakteren,
Léif Kolleginnen a Kollegen,

Als Bureau exécutif vun der AGC hu mir eis virgeholl keng Recommandatioune fir d'Wale vum 7. Juni 2009 erauszeginn, mä mir wëllen awer all eis Memberen drun erënneren, datt dës Regierung eis Fuerderung no enger besserer a méi adequater Formatioun fir weider 5 Joer **systematesch ignoréiert huet**,

datt dës Regierung de Besoin fir e Plus u Formatioun trotz AGC-Mémoire, Conciliatioun a Médiatioun **absolut net agesinn huet**,

datt dës Regierung **kategoresch refuséiert huet**, déi nei Redakteren um Niveau Bachelor ze rekrutéieren an op déi Manéier eis aktuell Carrière opzewäerten

datt dës Regierung d'Carrière an d'Gehalt vum **Schoulmeeschter opgewäert huet**, an domat de Grondsteen geluegt huet fir d'Schafe vun enger neier Carrière intermédiaire « Bachelor », datt dës Regierung gewëllt ass op dës Aart a Weis d'Redakteren **an déi drëtt Rei an der Verwaltungs-Hierarchie ze verdrängen**.

datt dës Regierung d'Redaktere regelrecht **dénigréiert huet** mat Aussoe wéi déi vum Här Biltgen dee geschriwwen huet datt: « les cadres administratifs du milieu deviennent de plus en plus superflus »

datt esouguer déi regierungсно Medien eis **systematesch boycottéieren** a mir eis AGC-Regierung (sech) soss nach Groussaarteges zu Gonschte vun eiser Carrière gelescht huet. Op www.agc.lu kënnt Dir am Rapport d'activité 2008 ganz am Detail noliese wat déi aktuell Regierung (sech) soss nach Groussaarteges zu Gonschte vun eiser Carrière gelescht huet.

De Bureau exécutif vun der AGC

Fernand Muller, President
Thierry Ries, Generalsekretär
Romain Kremer, Vize-President
Blanche Wilmes, Vize-Presidentin
Claude Stephany, Trésorier
Marc Reinert, Sekretär adjoint
Gaston Bintener, Trésorier adjoint

PS.

De Moment waarde mir nach ëmmer op d'Etude sur les traitements déi d'Regierung wéi versprach sollt eng Woch virun de Walen erausginn ...

La révision générale des traitements : divide et impera

Mandatée en avril 2008 par la Conférence des comités restreints, la CGFP avait revendiqué auprès du gouvernement « précédent » une révision générale des traitements, révision en souffrance depuis longtemps.

Aujourd'hui, presque deux ans plus tard, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative s'apprête à présenter non seulement un simple projet, mais tout un paquet de réformes, dont la portée risque de dépasser largement les attentes tant de la CGFP, que des différentes associations de carrière.

En effet, d'après les rumeurs qui courent, les ministres en charge du dossier seraient décidés à réaliser d'un seul coup la quasi-totalité du chapitre « Fonction publique » du programme gouvernemental 2009/2014 :

« 1. Modernisation de la Fonction publique »

Le Gouvernement continuera au cours de la période 2009 – 2014 à moderniser l'appareil de l'État par un ensemble de réformes concernant le statut et les carrières de ses agents, le fonctionnement des administrations et les procédures administratives. Ces réformes s'effectueront dans le souci de la qualité, de l'efficacité et de la transparence de l'administration publique. Elles tiendront compte du principe que la responsabilité et l'engagement du fonctionnaire doivent avoir une répercussion sur l'évolution de sa carrière.

2. Statut du fonctionnaire

C'est sur base de ces finalités que le Gouvernement élaborera une réforme du statut du fonctionnaire de l'État. Une telle réforme permettra, entre autres, de réexaminer le système des avancements et la structure des carrières ainsi que l'organisation du stage.

Un Code de déontologie pour les agents de l'État, qui trouvera sa base légale dans le statut du fonctionnaire, sera élaboré.

Il sera mis en place, pour les agents ne répondant plus à leurs obligations statutaires, une procédure d'encadrement et d'appréciation des compétences professionnelles, sur une période de temps limitée. Cette procédure pourra être suivie, le cas échéant, de sanctions

Sur la base des conclusions tirées des expériences-pilotes récentes, le « télétravail » sera introduit.

Le Gouvernement continuera à veiller à la transparence et à l'équité en matière d'accès au service public. Les mécanismes de recrutement en place, tant pour les fonctionnaires que pour les employés de l'État, seront adaptés avec comme objectif de mieux faire correspondre les profils des candidats aux besoins des administrations. Le Gouvernement procédera aussi à un réexamen des dispositions en vigueur en matière de recrutement d'experts du secteur privé, national ou international.

Le Gouvernement envisage l'introduction des comptes épargne-temps dans le secteur public dans des conditions et selon des modalités sinon identiques du moins similaires à celles à mettre en place dans le secteur privé.

Le système permettant à des agents souhaitant continuer leur activité professionnelle au-delà de la limite d'âge sera simplifié.

3. Réforme administrative

Dans un souci d'accroissement de l'efficacité et de la qualité du travail de l'administration, le Gouvernement demandera à ses administrations d'avoir recours de manière systématique à une gestion par objectifs en tant qu'instrument de pilotage dans le domaine de la gestion du personnel et de l'organisation. Cet instrument permettra de lier les

objectifs stratégiques et mesurables, à définir à chaque fois en début d'année, aux objectifs de travail des collaborateurs, à apprécier en fin d'année dans le cadre des entretiens annuels.

Une **évaluation régulière** de la qualité des services publics sera mise en place. Les **citoyens-usagers y seront associés** sous diverses formes au moyen d'instruments tels que des enquêtes de satisfaction ou des sondages d'opinion.

En fonction de l'importance des contacts avec le public, les administrations se doteront de chartes d'accueil et de service pour prendre ainsi des engagements en matière de qualité de l'accueil et d'accessibilité aux services.

Aujourd'hui, l'organisation de la fonction publique se fonde sur les notions de carrière et de fonction. Afin de permettre le développement de la professionnalisation de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique, le Gouvernement analysera la possibilité de compléter ces notions par une approche fondée sur la notion de « métier » qui tient compte des attributions et missions exercées par les agents de l'État.

Parallèlement aux mesures de simplification administrative en faveur des entreprises, un programme de réduction de la charge administrative pour les citoyens sera élaboré.

4. Politique salariale et révision des traitements

Le Gouvernement pratiquera à l'égard des agents publics une politique salariale qui tiendra compte de la situation économique du pays et de la situation financière de l'État.

Sur la base des travaux de la Commission d'experts chargée par le Gouvernement précédent d'effectuer une étude générale sur les traitements, le Gouvernement formulera des propositions en vue d'une **révision d'un certain nombre de carrières** sur la base des deux critères de **l'évolution des études** d'une part, de

l'évolution des missions et sujétions d'autre part. Une attention particulière sera consacrée dans ce contexte aux **nouveaux diplômes** générés par le processus de Bologne.

En prenant en compte l'étude générale sur les traitements et la grille des traitements ainsi que le niveau général des rémunérations de début de carrière dans le secteur privé, le niveau des **rémunérations de début de carrière** des nouveaux entrants dans toutes les carrières sera examiné et fera l'objet de négociations préalables.

Ces mesures devront avoir un **effet neutre du point de vue budgétaire**.

5. Établissements publics

Le Gouvernement définira les conditions pouvant mener en cas de nécessité à la création de nouveaux établissements publics. Il renégociera avec la CGFP la disposition y relative inscrite à l'accord salarial du 21 mars 2002. Il proposera une loi cadre précisant les modalités générales de création et de fonctionnement de tels établissements.

Dans l'immédiat, vu la situation actuelle sur le marché du travail et dans l'obligation d'agir à brève échéance, le Gouvernement préparera un nouveau projet de loi réorganisant l'Administration de l'Emploi et la transformant en établissement public.

Au cas où les défis de modernisation et d'adaptation du Laboratoire national de Santé ne pourraient trouver de solution dans le cadre actuel du statut de la Fonction publique, le Gouvernement transformera le Laboratoire en un établissement public.

6. Ouverture de la Fonction publique aux citoyens de l'Union européenne

Les dispositions inscrites au projet de loi n° 6031 modifiant les dispositions existantes en matière de nationalité pour les fonctionnaires et les employés de l'État, ainsi que les autres mesures complémentaires, telles que précisées dans l'accord trouvé en la matière avec la CGFP, seront mises en vigueur. L'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne de Justice et l'action

de la Commission européenne dans ce domaine seront suivies de près.

7. Fonctions dirigeantes

La loi du 9 décembre 2005 sera adaptée de façon à prévoir pour certains postes à très haute responsabilité la possibilité de décharger les fonctionnaires concernés à tout moment de leurs responsabilités lorsque les conditions nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ne sont plus remplies ou un désaccord fondamental par rapport à la politique générale du Gouvernement est constaté.

8. Conférence des directeurs

(...)

9. Gouvernance électronique

(...) »

Et toujours, d'après les mêmes rumeurs, le gouvernement insisterait : **« ce sera le paquet intégral ou rien du tout ! »**

Or, en désignant la CGFP comme unique interlocuteur, le gouvernement risque de provoquer dès le départ l'échec des négociations à venir.

En effet, en faisant l'amalgame entre des mesures rentrant dans le domaine de l'intérêt général, et d'autres visant l'intérêt particulier de certaines carrières, le gouvernement met la CGFP dans l'impossibilité de négocier..

Les statuts de la CGFP sont formels à ce sujet :

« Art. 5. Les questions d'ordre général, tant sur le plan professionnel qu'en matière sociale, ainsi que les questions touchant l'intérêt commun de la collectivité nationale sont du ressort exclusif de la Confédération. (...) »

Les intérêts particuliers à une catégorie de fonctionnaires sont traités d'une manière autonome par l'organisation à laquelle ceux-ci appartiennent. (...) »

Quel est donc l'intérêt du gouvernement à vouloir compromettre les négociations dès le départ ?

La réponse est plutôt simple : semer la zizanie et en finir une fois pour toutes avec

l'unité et la solidarité qui règne au sein de la CGFP et qui en fait sa force.

Mais, mis à part le fait que la CGFP n'est pas compétente pour négocier la structure d'une carrière particulière, un paquet comprenant des mesures de statut, de carrière et de rémunération ne sera pas négociable et ne pourra pas trouver un accord commun au sein de la CGFP.

Que restera-t-il de la révision **générale** des traitements revendiquée par la CGFP ?

La réponse se trouve de façon explicite dans le programme gouvernemental : une révision [partielle] **d'un certain nombre de carrières**, sur la base des deux critères de l'évolution des études d'une part, de l'évolution des missions et sujétions d'autre part.

En d'autres mots, ce sera la revalorisation des carrières « bachelor » et la dévalorisation d'autres carrières, afin de neutraliser l'impact budgétaire.

Tout en manifestant son soutien à la CGFP l'AGC s'opposera avec véhémence à tout dénigrement et toute relégation de la carrière du rédacteur. Il en est de même de la création d'une nouvelle carrière « bachelor », sachant que la meilleure solution est la revalorisation d'une carrière existante, à savoir la carrière du rédacteur

Il sera donc hors de question pour l'AGC d'approuver un paquet de mesures qui risque de mettre un terme à une revendication de longue date et de sceller définitivement le destin d'une carrière, jadis considérée comme la « cheville ouvrière » de l'administration publique.

Face à un tel amalgame de réformes le consensus sera impossible, que ce soit pour la CGFP ou pour les associations des différentes carrières. Au sein de la CGFP il s'agit donc de faire valoir l'unité et la solidarité tout en faisant barrage à la politique du « divide et impera ».

Plats de résistance

Le gouvernement est en train de préparer un plat colossal, apparemment pour sortir de la crise. Les décisions de la stratégie de sortie ont été prises dans la cuisine gouvernementale derrière les murs épais du château de Senningen, le lieu le plus sûr du Grand-Duché (Vladimir Poutine était déjà là). Les conclusions de ces réunions secrètes, où même la presse était tenue à l'écart, seront coulées dans la cocotte habituellement utilisée pour préparer les projets de loi et les règlements grand-ducaux. Le plat dressé va contenir une série de mesures ayant un dénominateur commun: le démantèlement social. Et ça urge, car le plat doit être prêt pour la réunion de la tripartite du mois de mars. En raison de dettes publiques imaginaires il est dès à présent évident que le plat gouvernemental sera refusé par les représentants des syndicats, à l'exception peut-être des quelques mandataires qui s'exercent aussi comme aide-cuisiniers.

Parallèlement le personnel du Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative est réquisitionné par leur chef de cuisine pour préparer un autre plat, destiné exclusivement aux fonctionnaires et employés publics. Comme si les agents de l'Etat luxembourgeois étaient responsables de la crise économique et financière qui traverse le monde entier! Le tam-tam médiatique devient de plus en plus perceptible, le feu est allumé et les cocottes sont prêtes à recevoir les textes mijotés. Chaque jour les serveurs de l'Etat scrutent le ciel au-dessus du numéro 63 de l'avenue de la Liberté, afin de déceler le moindre indice de ce qui les attend.

La recette que Louis de Funès aimait tant répéter est claire et précise: « Ein Kilogramm Kartoffeln, ein Liter Milch, drei Eier, 90 g Butter, Salz und ... und ... Muskatnuss ... Muskatnuss ... ». Pour le moment la recette des ministres de la fonction publique reste vague et floue, mais elle ne présage rien de bon. Rares sont les quelques bribes qui ont traversé

la passoire alors qu'à l'extérieur il n'y a aucun risque de copie ou d'imitation. Pour la carrière du rédacteur les choses risquent de tourner définitivement au vinaigre, sauf intervention en dernière minute, du grand chef.

Pour l'ensemble de la fonction publique une chose est sûre, le plat va être corsé, salé, poivré et pimenté. En plus il aura un goût d'ail puissant et durable. Les spécialistes au fin palais y détecteront même un goût amer de bile, provenant apparemment d'un détergent de nappes, égaré parmi les épices de la cuisine.

Les jeunes fonctionnaires, débutants pleins d'énergie, détestent le plat ministériel à cause des morceaux leur réservés, inutilement dégraissés. Les moins jeunes au plein milieu de leur carrière vont bouder le plat parce que le bon goût traditionnel et la note harmonieuse auront été enlevés. Les fonctionnaires plus âgés, habitués à toutes les vicissitudes de la vie de fonctionnaire, auront tendance à essayer le plat, mais par solidarité avec leurs collègues leur appétit se dissipera aussitôt. Quant aux « fins de carrière » et les retraités ils se détourneront du plat à cause des morceaux brûlés et durs, ayant déjà fait des dégâts en 1998.

À table personne n'aura donc le courage de bouger, car le premier qui le fera, aura perdu. Et ceux qui essayeront de piquer les quelques brins éventuellement comestibles se feront taper sur les doigts par tous les autres autour de la table. En fin de compte les ministres de la fonction publique se retrouveront tristement seuls derrière leur plat cuisiné aux ingrédients détestables pour empoisonner volontairement le climat dans la fonction publique. Celle-ci fera de la résistance et les plats du gouvernement ne correspondant pas à la commande seront retournés à la cuisine gouvernementale pour être ... jetés à la poubelle.

Le persifleur

Assemblée générale ordinaire

Lundi, le 8 mars 2010 à 18:30 heures
Parc Hôtel Alvisse, à Luxembourg-Dommeldange

De Regierungsprogramm 2009-2014 gesäit am Kapitel « Fonction publique » folgendes vir:

(...) le Gouvernement formulera des propositions en vue d'une **révision d'un certain nombre de carrières** sur la base des deux critères de l'évolution des études d'une part, de l'évolution des missions et sujétions d'autre part. Une attention particulière sera consacrée dans ce contexte aux nouveaux diplômes générés par le processus de Bologne. (...) Ces mesures devront avoir **un effet neutre du point de vue budgétaire**.

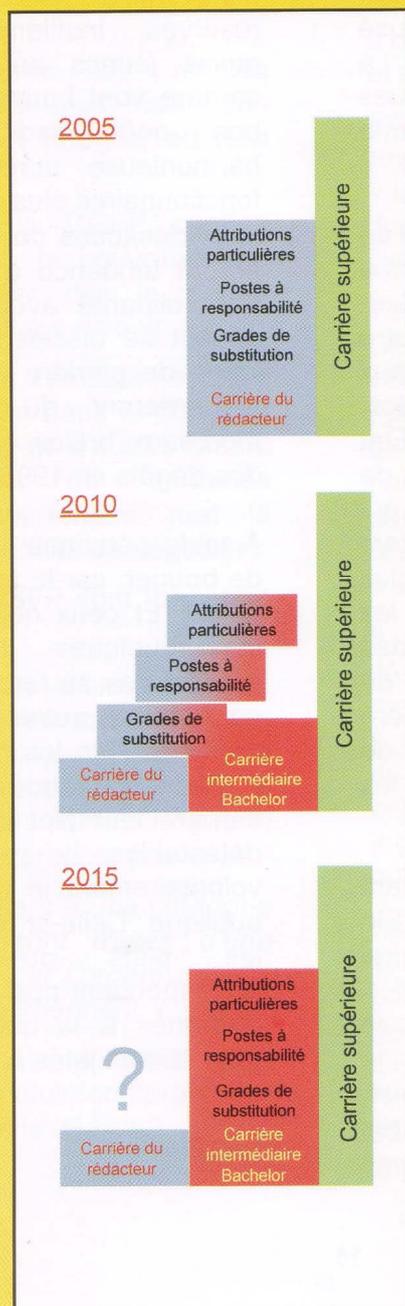
INFORUM
Bulletin d'information de l'Association Générale des Journalistes de la CGFP

Comité de rédaction
Fernand MULLER
Thierry RIES
Claude STEPHANY

b.p. 665 - L-2016 Luxembourg
Tirage: 2.000 expl.

La reproduction d'articles, même par extraits, n'est autorisée qu'en cas d'indication de la source

LUXEMBOURG-
GARE
PORT PAYÉ
P/S 056



Ass dat do déi **generell** Gehälterrevisioun déi d'CGFP, zesumme mat der AGC an all hiren aneren Ënnerorganisationen am Abrëll 2008 gefuerdert huet ?

Oder gëtt elo awer iwver dëse Wee nëmmen eng **nei Carrière intermédiaire** fir d'Bacheloren agefouert ?

Gehéieren d'Redakteren zu deene Carrièren, déi fir **d'Käschten-neutralitéit** vun dëser Revisioun hirhale mussen ?

Gehälterrevisioun - jo, mä net um Bockel vun de Redakteren!

Sidd solidaresch a kommt alleguer an d'Generalversammlung!

www.agc.lu